

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 7 avril 2016

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 21
excusés : 5 dont 5 procurations
absent : 1



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Vote du Budget Primitif

3-2. Vote des taux d'imposition 2016

M. le Maire expose :

Compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au Budget Primitif 2016 et de l'évolution des bases, la Municipalité propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière (bâti) et de la Taxe Foncière (non bâti), soit :

	2016	2015
Taxe d'Habitation	20,11%	20,11%
Foncier Bâti	9,82%	9,82%
Foncier Non Bâti	41,24%	41,24%

Le Conseil Municipal :

- ↙ vu les recettes et dépenses prévues au Budget Primitif 2016 ;
- ↙ vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↙ à l'unanimité des voix ;

- décide de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière (bâti) et de la Taxe Foncière (non bâti), soit :
 - ⇒ Taxe d'Habitation :20,11%
 - ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties9,82%
 - ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties41,24%

- constate que les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases 2015 prévisionnelles (€)	Bases 2016 prévisionnelles (€)	Variation des bases (%)	Taux 2016	Produit 2016 (€)
Taxe d'Habitation	5 178 000 €	5 345 000 €	3,23%	20,11%	1 074 880 €
Foncier Bâti	8 925 000 €	9 087 000 €	1,82%	9,82%	892 343 €
Foncier Non Bâti	58 000 €	56 600 €	-2,41%	41,24%	23 342 €
				TOTAL	1 990 565 €

 Pour extrait conforme :
 Village-Neuf, le 12 avril 2016

Le Maire :

Acte certifié exécutoire
 A compter du 12 avril 2016

Village-Neuf, le 12 avril 2016

Le Maire :
 Bernard TRITSCH



[Handwritten signature of Bernard Tritsch]

Bernard TRITSCH

[Handwritten signature of Bernard Tritsch]

